



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 28 septembre, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

Au nom des membres du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous exprimer notre sincère gratitude pour l'établissement de votre rapport daté du 21 mai 2009 sur les aspects administratifs et budgétaires du dépôt des archives du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et sur le siège du ou des mécanismes appelé(s) à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux (S/2009/258).

Me référant aux recommandations l) et m) figurant au paragraphe 259 du rapport, je confirme que les membres du Conseil de sécurité y sont favorables et vous prie d'écrire aux Présidents des Tribunaux pour leur demander de faire en sorte que les tâches énumérées dans la recommandation l) soient menées à bien dans le cadre de leurs stratégies de fin de mandat et de faire rapport au Conseil de sécurité sur les progrès accomplis dans l'exécution des tâches énoncées dans la recommandation m) dans leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre de leurs stratégies de fin de mandat respectives. S'agissant de la recommandation l) ii), les membres du Conseil tiennent à souligner que les Tribunaux sont priés d'envisager des modalités d'examen des ordonnances et décisions portant la protection de témoins afin d'annuler ou de modifier celles qui ne sont plus nécessaires ainsi que les mesures concrètes que les Tribunaux doivent prendre à cette fin, et de faire rapport de façon détaillée sur ces modalités et mesures.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir écrire aux Présidents des Tribunaux comme précisé ci-dessus.

La Présidente du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Susan E. Rice

